Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_02-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

L'an 2026, le 12 Mai à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. ANDRÉ Yann, Mme BÉTHUEL Dany, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme MIGAUD Kristell, M. VALLET Laurent, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COHAN Pascale à M. GALLÉE Franck, M. GAULTIER Claude à M. LEMARCHAND Régis

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.05.02	**AFFAIRES GÉNÉRALES** **Modification des commissions municipales et de leurs membres** **(Article L.2121-22 du CGCT)**	**M. LE FRÊCHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Vu la délibération 2026.04.01 du conseil municipal du 7 avril 2026 arrêtant les commissions municipales et leurs membres,

Considérant la démission de Thomas LE SAULNIER et l'installation de Laure THÉZÉ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260512-2026_05_02-DE

Article 1 : d'arrêter la composition des commissions municipales comme suit :

C1 - Finances - Communication - Personnel

Régis LEMARCHAND
Ludovic COULOMBEL
Franck GALLÉE
Pascale COHAN
Nadine HAMONIC
Olivier MAURIN
Kristell MIGAUD
Laure THÉZÉ
Michel VILBOUX

C2 - Urbanisme - Développement durable - Mobilités - Développement économique et commercial - Affaires rurales

Régis LEMARCHAND
Franck GALLÉE
Fabienne VILBOUX
Yann ANDRÉ
Claude GAULTIER
Eddy BRUNEAU
Anne DAL PONTE
Thomas FAYOUX
Nadine HAMONIC
Sandrine LAURENT
Samuel LEJOP
Agnès TUDAL
Laurent VALLET

C3 - Affaires scolaires - Jeunesse - Enfance - Action sociale - Solidarité - Logement

Ludovic COULOMBEL
Isabelle MÉNÉZO
Marianne JÉZÉQUEL
Dany BETHUEL
Claire LE FRESNE
Jérôme JOUBERT
Michel VILBOUX
Estelle FRIKECH

C4 - Affaires Générales - Vie associative - Vie culturelle - Vie Sportive

Marie ASPLIN
Jean-Pierre RÉMINIAC
Fabienne VILBOUX
Pascale COHAN
Yann ANDRÉ
Dany BETHUEL
Sandrine LAURENT
Kristell MIGAUD
Anne-Claire MOREL

Article 2 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)